



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DOSSIER DE PRESSE

Les moyens de la rentrée dans les universités en 2011



Rectorat de Nantes
Lundi 31 janvier 2011

Contacts presse :

Laurence Veteau - Tél : 02 40 37 33 13 - Mél : laurence.veteau@ac-nantes.fr

Guy Chabior - Tél : 02 40 37 33 32 - Mél : guy.chabior@ac-nantes.fr

Sommaire

Dans l'Académie de Nantes

1- Les moyens de fonctionnement P 2

2 - Les efforts d'investissement P 5

3 - La vie étudiante P 9

4 - Les constructions universitaires P 11

5 - Les classes préparatoires P 12

Au niveau national... P 13

Dans l'Académie de Nantes

1 - Les moyens de fonctionnement

Une augmentation continue

	rentrée 2011	2007/2011
National	+ 3 %	+ 22 %
Académie de Nantes :		
- Université de Nantes	+ 3%	+ 15 %
- Université d'Angers	+ 3 %	+ 50 %
- Université du Maine	+ 5,5 %	+ 30 %
- École Centrale	+ 10,1 %	+ 25 %

Un effort considérable

	rentrée 2011	2007/2011
National	+ 78,4 M€*	395 M€
Académie de Nantes :		
- Université de Nantes	+ 1,3 M€	+ 6,3 M€
- Université d'Angers	+ 700 103 €	+ 8,18 M€
- Université du Maine	+ 715 479 €	+ 3,18 M€

* 58,4 M. d'€ abonderont le budget dès janvier 2011 et 20 M. d'€ à la mi-année.

Université de Nantes

- + 1 291 189€, soit 3% en moyens de fonctionnement.
Cette augmentation se situe dans l'augmentation moyenne nationale.
- Investissement : 30M€ pour le plan campus prometteur.

Université d'Angers

- + 700 103€, soit 3% en moyens de fonctionnement. Cette augmentation se situe dans l'augmentation moyenne nationale.
- Investissement : 100 000€.

Université du Maine

- + 715 479€, soit 5,5% en moyens de fonctionnement. En raison de l'accession en 2011 aux responsabilités et compétences élargies, l'université bénéficie d'une subvention exceptionnelle (bonus autonomie).
- Investissement : 400 000€ .

École Centrale de Nantes

- + 524 288€ soit 10,1% d'augmentation, contre 3,5% au niveau national.
L'ECN va en effet bénéficier à la faveur de son passage en 2011 aux responsabilités et compétences élargies du bonus «autonomie».

Les critères de répartition visent à :

- accompagner le passage à l'autonomie (bonus indemnitaire de 200 000 € ; enveloppe de 77 M€ réservée aux universités autonomes pour la préparation de la dévolution du patrimoine) ;
- stimuler les initiatives en matière de formation et de recherche (protéger l'université des réductions d'effectifs afin de soutenir la recherche).

• Une répartition différenciée

Les augmentations de budget ne sont pas homogènes selon les différentes universités :

- le modèle d'allocation de moyens (SYMPA) tient compte, outre les effectifs, de leur activité réelle et de leurs résultats.
- de 2007 à 2010, les budgets des universités ont été réajustés dans une logique de rattrapage pour les universités les moins aidées historiquement en fonction de leur groupe d'appartenance (scientifiques et/ou santé ; pluridisciplinaires avec santé ; pluridisciplinaires sans santé ; lettres et sciences humaines ; droit et sciences économiques). Ainsi, avec celle de Lille II (+ 56%), l'Université d'Angers a bénéficié de la plus forte augmentation de moyens (+ 50% entre 2007 et 2011), au vu de son activité et de sa performance. En 2011, il semble que les objectifs de rattrapage soient atteints. Le rééquilibrage des dotations entre établissements, dont l'Académie de Nantes a pu bénéficier, a donc pris fin en 2011. Les écarts de progression se sont de fait nettement resserrés en 2011 (de 1,5 à 11,1%).

• Une logique de rattrapage

Le Système de répartition des moyens (SYMPA) a remplacé le système San Remo pour l'allocation des moyens aux universités depuis 2009.

Selon le champ disciplinaire dominant, San Remo attribuait des moyens différents (coefficients par discipline). Etaient défavorisées par ce système les universités à dominante Lettres, sciences sociales ou sciences humaines. Les coefficients ont été revus, puis SYMPA a introduit un certain rééquilibrage des moyens entre établissements en répartissant les crédits disponibles suivant des critères liés désormais :

à l'activité (80%)

- > nombre d'étudiants présents aux examens (et non plus les inscrits) pondérés selon la discipline.
- > nombre d'enseignants-chercheurs publiants pondérés selon le domaine de recherche

à la performance (20%).

- > valeur ajoutée réussite licence et réussite DUT
- > valeur ajoutée nombre de diplômés de master
- > notation des unités de recherche par l'AERES pondérés selon le domaine de recherche
- > nombre de doctorats délivrés

SYMPA permet une progression des moyens différenciée, en fonction de la situation de départ des établissements, et de leur poids sur les critères de performance.

Pour l'Université d'Angers, une performance élevée en regard de moyens modestes a induit une augmentation très importante des moyens sur 3 ans. Au fur et à mesure que les écarts de performances entre établissements se réduiront, les écarts de dotation auront tendance à se réduire également.

Le second modèle, SYMPA2, a corrigé en 2010 des défauts du premier qui avaient induit des écarts très importants dans les dotations avec une meilleure prise en compte :

- du nombre d'étudiants ;
- de la spécificité des petites universités de moins de 10 000 étudiants (coûts fixes) ; les petits établissements étaient particulièrement pénalisés, comme l'Université du Maine ;
- de la charge pédagogique des IUT ;
- des étudiants de licence (jusqu'alors équivalant à ceux de master, ce qui avait favorisé les universités parisiennes).

• **Une dotation qui intègre :**

- le plan réussite licence : l'enveloppe tient compte de la qualité du projet ;
- l'enveloppe indemnitaire ;
- enveloppe TD/TP (compensation d'une mesure nationale visant à rémunérer au taux TD les heures TP, auparavant à 0.66% de l'heure TD) ;
- le plan carrière ;
- un redéploiement des emplois pour rééquilibrage (réalisé en 2009, abandonné depuis 2010 avec maintien d'une enveloppe de compensation des emplois manquants pour les établissements déficitaires) ;
- un bonus indemnitaire RCE (responsabilités et compétences élargies).

Masse salariale

Une enveloppe indemnitaire majorée de 10 % (sous forme d'un bonus indemnitaire de 200 000€ minimum) vient abonder la masse salariale transférée aux établissements autonomes. Tous les établissements de l'académie sont concernés en 2011.

Les établissements ont la garantie d'un ajustement de leur masse salariale en fonction des décisions prises au plan national. L'actualisation de la masse salariale 2010 représente ainsi une hausse de 2% pour l'Université de Nantes et de 2,2% pour celle d'Angers.

Un dialogue va être engagé avec les établissements sur les modalités de prise en charge du GVT, le Glissement Vieillesse Technicité (part d'accroissement de la masse salariale indépendante des mesures salariales globales).



2 - Les efforts d'investissement

Les perspectives du Grand emprunt

Les PRES « UEB » (Université européenne de Bretagne) et « UNAM » (Universités Nantes - Angers - Le Mans) ont déposé un projet d'initiative d'excellence -IDEX - intitulé IC Ouest (Innovation Campus Ouest). Son originalité est d'avoir été élaboré en commun par deux régions : Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Ils visent une dotation en capital de 1 milliard d'euros.

Les réponses aux différents appels à projet constituant les « briques » de l'IDEX s'inscrivent dans le calendrier suivant :

- **Les premiers résultats**, pour l'appel à projet d'équipements d'excellence - équipex -, viennent d'être annoncés par la ministre, Valérie Pécresse.

Sur 336 projets, 52 ont été retenus dans la première vague. Deux projets ont été retenus dans l'académie :

- ROBOTEX (École Centrale de Nantes - École des Mines de Nantes)
- XYLOFOREST (École supérieure du Bois)

- **En mars**

- Labex « laboratoires d'excellence », douze Labex demandés en création
- IHU « institut hospitalo-universitaire », une demande d'IHU « Centre Européen des Sciences de la transplantation et d'immunothérapie »

- **En avril**

- IRT « instituts de recherche technologique », une demande d'IRT « Jules Verne »
- SATT « société d'accélération du transfert de technologie », une demande « Ouest-Valorisation »
- Institut d'excellence pour les énergies décarbonées, une demande « France Énergies Marines »

- **Enfin en juillet**, les lauréats des projets d'IDEX seront connus.

« Campus prometteur » : un programme de 30 M€ de travaux à Nantes

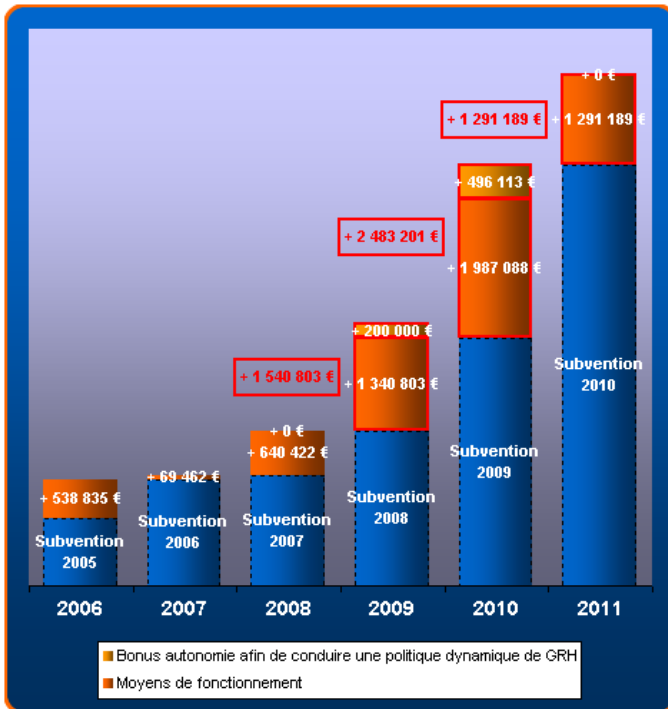
Par ailleurs, sélectionnée en tant que « Campus prometteur », l'Université de Nantes a passé une convention avec l'État afin de lancer les études pour financer son programme. Une seconde convention signée en mai 2010 a permis de fixer le périmètre du projet qui comprend essentiellement la construction d'un nouveau bâtiment pour le regroupement des équipes de recherche en Lettres, d'une bibliothèque internationale, d'une crèche et la réhabilitation des bâtiments de l'UFR de Lettres. Ce programme de 30 M€ sera financé dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP).

Le Plan campus prévoit également l'engagement des collectivités sur des projets complémentaires qui concernent la Région d'une part, avec de nouveaux locaux pour la recherche médicale, et la Communauté urbaine de Nantes, d'autre part, avec des investissements universitaires dans l'opération « Quartier de la création » (qui, sur l'île de Nantes, réunira culture, formation, arts, innovation, recherche et entreprises).

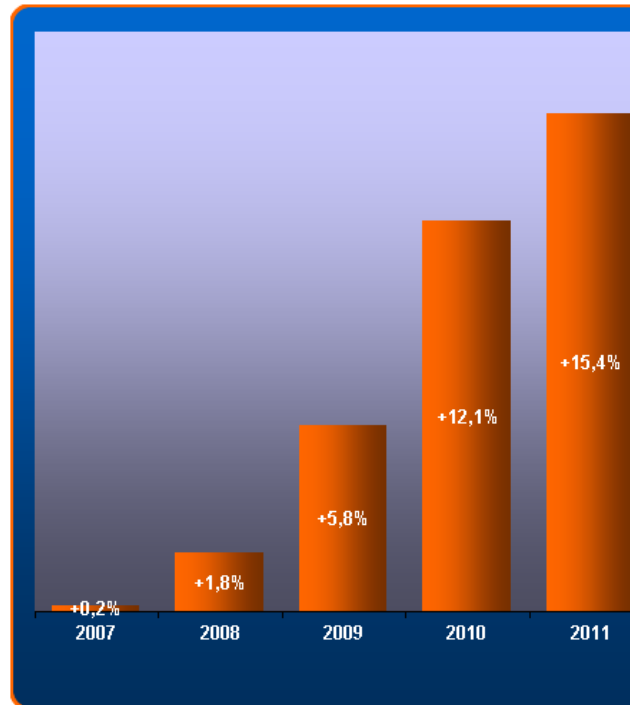
NANTES

Depuis 2007, les crédits de fonctionnement progressent de manière exceptionnelle.

Une hausse cumulée de 6,03 millions sur 2007-2011



Une hausse de 3,0% en 2011 et de 15,4% sur 2007-2011

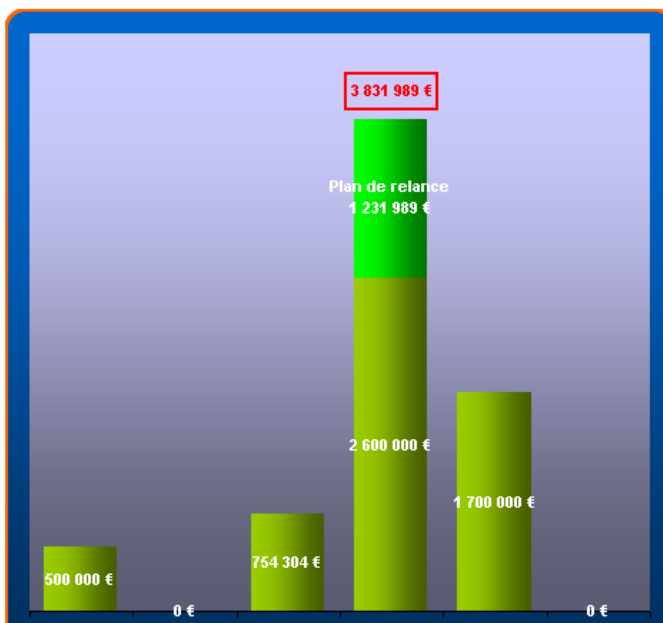


La masse salariale de cet établissement passé aux responsabilités et compétences élargies en 2010 a été actualisée en 2011 de 2,0%. Cette actualisation finance l'évolution de la masse salariale liée aux décisions prises en matière de revalorisation des carrières, de rémunération et de pension des fonctionnaires. Un dialogue sera conduit avec l'établissement pour évaluer les effets sur la masse salariale de l'évolution des carrières individuelles des personnels fonctionnaires, notamment le glissement vieillesse technicité.

NANTES

Un effort d'investissement, hors opérations CAMPUS et CPER, soutenu depuis 2007.

6,29 millions d'euros investis directement dans l'établissement depuis 2007



Le Plan Campus Prometteur de Nantes (30 millions d'euros)

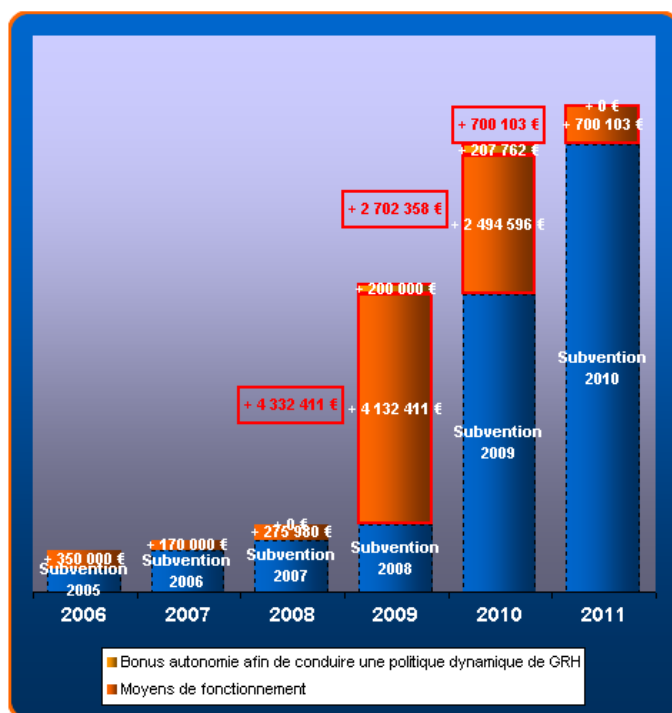
30 millions d'euros seront alloués à l'université de Nantes pour réaliser les investissements immobiliers nécessaires pour créer un campus de niveau mondial.

Cette opération permettra notamment la construction d'un bâtiment de 5000 m² de recherche dédié aux Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales (LLSHS) et des rénovations de bâtiments afin d'améliorer les conditions d'études et de travailler sur le campus en même temps que l'efficacité énergétique et l'accessibilité.

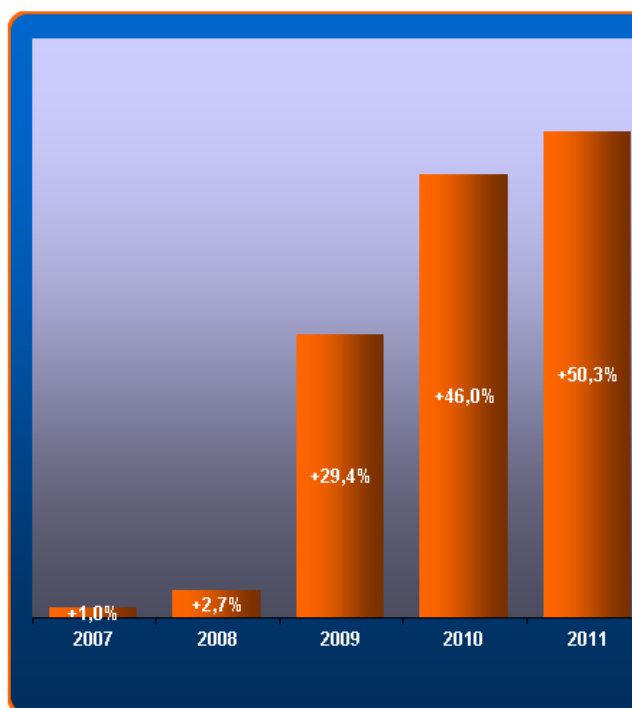
ANGERS

Depuis 2007, les crédits de fonctionnement progressent de manière exceptionnelle.

Une hausse cumulée de 8,18 millions sur 2007-2011



Une hausse de 3,0% en 2011 et de 50,3% sur 2007-2011

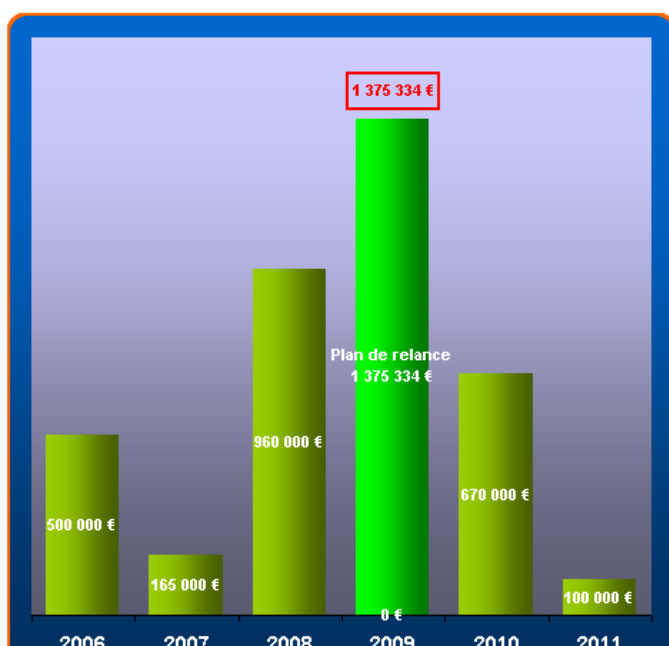


La masse salariale de cet établissement passé aux responsabilités et compétences élargies en 2010 a été actualisée en 2011 de 2,2%. Cette actualisation finance l'évolution de la masse salariale liée aux décisions prises en matière de revalorisation des carrières, de rémunération et pension des fonctionnaires. Un dialogue sera conduit avec l'établissement pour évaluer les effets sur la masse salariale de l'évolution des carrières individuelles des personnels fonctionnaires, notamment le glissement vieillesse technicité.

ANGERS

Un effort d'investissement, hors opérations CPER, soutenu depuis 2007.

3,27 millions d'euros investis directement dans l'établissement depuis 2007

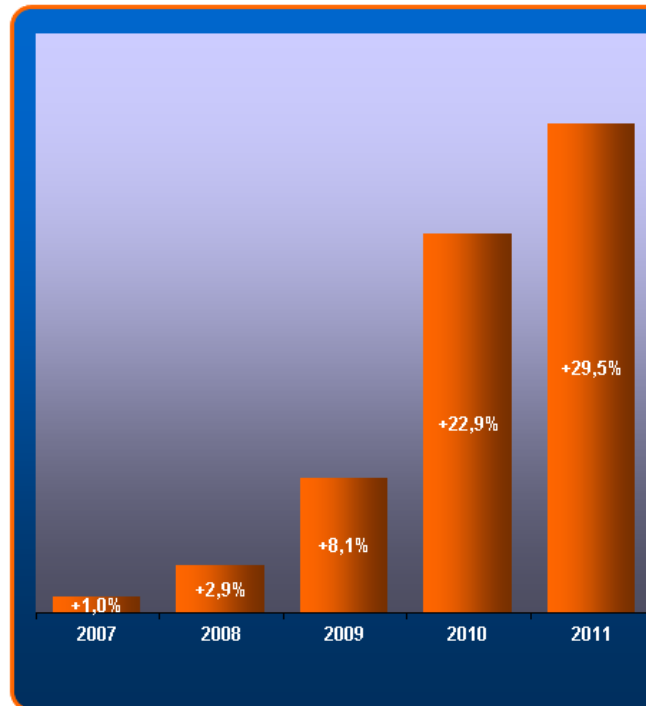
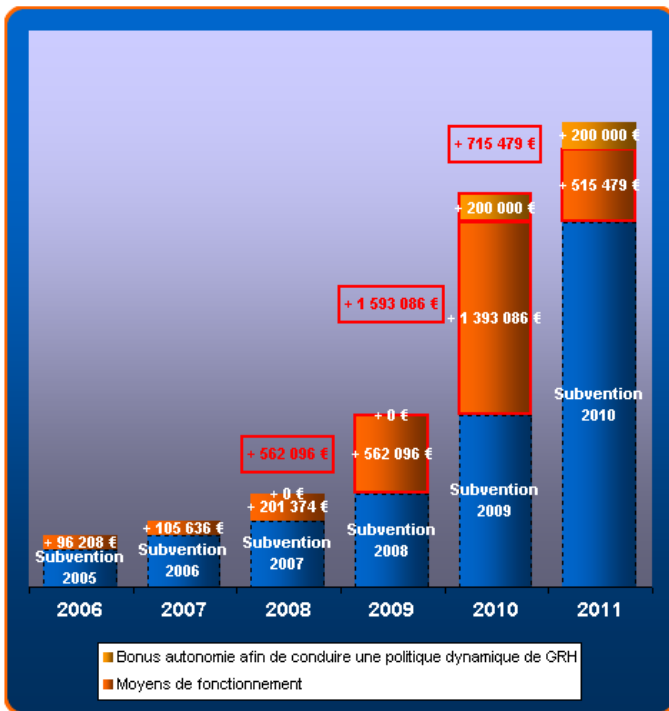


LE MANS

Depuis 2007, les crédits de fonctionnement progressent de manière exceptionnelle.

Une hausse cumulée de 3,18 millions sur 2007-2011

Une hausse de 5,5% en 2011 et de 29,5% sur 2007-2011



LE MANS

Un effort d'investissement, hors opérations CPER, soutenu depuis 2007.

2,45 millions d'euros investis directement dans l'établissement depuis 2007



3 - La vie étudiante

A La rentrée 2011, le CROUS va voir son parc de logements étudiants se moderniser et se densifier, notamment grâce aux subventions régionale et départementales qui permettent de mener activement des travaux de rénovation sur les résidences existantes et de construction de nouveau logements. Cet effort mené depuis 10 ans doit permettre de mieux répondre aux attentes d'étudiants qui souhaitent être logés dans une structure de vie collective (cités universitaires).

Le logement :

Rénovation de la cité universitaire la Bourgeonnière, à Nantes.

155 logements étudiants vont être rénovés et réhabilités lors de la 2ème tranche des travaux en 2011 (la première tranche, en 2010, avait concerné 153 studios). Une 3ème et dernière tranche est prévue en 2012.

Coût total : 15,9 M€	CROUS : 7,900 M€
	Région : 5,375 M€
	CNOUS : 1,500 M€
	CG 44 : 1,125 M€

Construction de la résidence Olympe de Gouges, à Nantes.

214 studios sont en construction et seront livrables en septembre 2011.

Coût de l'opération : 8,22 Mo €	Caisse des Dépôts et Consignation : 7,47 M€
	Région : 0,75 M€

La restauration :

Restructuration du restaurant universitaire Bartholdi, au Mans.

Coût total : 2,05 Mo €	CROUS :	0,214 M€
(ouverture septembre 2011)	Région :	0,660 M€
	CNous :	0,849 M€
	CG 72 :	0,163 M€
	Le Mans Métropole :	0,163 M€

Agrandissement du restaurant universitaire Aubépin, à Laval.

Les travaux d'agrandissement vont permettre au R.U d'atteindre une capacité d'accueil de 400 places assises (contre 200 avant travaux). Un pôle pizza va être créé et les locaux techniques seront agrandis.

Coût total : 1.9 Mo €	CROUS :	0,240 M€
(travaux programmés de 2010 à 2012)	Région :	0,270 M€
	CNOUS :	1 M€
	CG 53 :	0,195 M€
	Laval agglomération :	0,195 M€

A la rentrée 2011, le ticket U disparaîtra et sera remplacé par une carte de paiement « monéo ». Cette mutation est le fruit du partenariat PRES UNAM avec la Région des Pays de la Loire.

Les bourses :

- Versement d'un 10ème mois de bourses sur l'année 2011-2012
- Chorus : la mise en place de ce nouveau logiciel national de paiement n'a entraîné aucun retard dans le versement des bourses. Les 32 000 boursiers de l'Académie de Nantes ont perçu leur mensualité de janvier.
- Evolution du nombre de boursiers : 32 286 (+ 9 % par rapport à 2010)
- Nouvelle campagne : le serveur Aglae est ouvert depuis le 15 janvier 2011 et jusqu'au 30 avril 2011 pour les demandes de bourse et de logements pour l'année universitaire 2011-2012 (au 24 janvier 2011, 1 961 étudiants étaient inscrits). Pour mémo, 50 185 demandes avaient été formulées en 2010-2011.



4 - Les constructions universitaires

Des programmes à Nantes, Angers et au Mans

En 2010, les opérations de constructions universitaires ont été réalisées conformément au calendrier du Contrat de Projets État-Région 2007-2013. Le montant global des dépenses de l'État pour l'année est de 17 M€. Il concerne notamment les opérations suivantes :

A Nantes, l'achèvement du programme de l'UFR de Médecine – BU santé

Cette opération de 41 M€ a commencé dans le cadre du CPER 2000-2006 avec la réalisation d'une 1ère tranche de travaux. Elle a porté sur la construction des premiers niveaux du bâtiment principal pour accueillir l'UFR de Médecine et de Pharmacie, qui s'est achevée à la fin de l'année 2008.

La deuxième tranche, inscrite au CPER 2007-2013, concerne la construction de la bibliothèque universitaire Santé sur deux niveaux supplémentaires en surélévation de ce même bâtiment et des aménagements en second œuvre de l'amphithéâtre 400 et de la cafétéria. Les travaux de cette 2ème tranche ont été réceptionnés début novembre 2010. L'ouverture du bâtiment au public est prévue à la rentrée 2011, après une mise au point pendant le premier semestre des équipements scientifiques complexes.

A Angers, l'extension de l'UFR de Médecine...

L'actuel Contrat de Projets État-Région prévoit la construction de nouveaux bâtiments afin de pallier le manque de places lié au numerus clausus que connaît actuellement l'UFR de Médecine pour accueillir ses étudiants.

La première phase de l'opération, d'un montant de 4,500 M€, porte sur la réalisation de deux amphithéâtres de 200 et 400 places. Les travaux de gros œuvre sont en cours. La livraison du bâtiment est prévue pour la rentrée universitaire 2011.

... et l'ouverture de la Maison des services

Cette opération de 3,4 M€ a débuté dans le cadre du précédent CPER et s'est poursuivie avec le CPER 2007-2013. Elle consistait à regrouper dans un nouveau bâtiment le Service d'orientation et d'information, le Centre universitaire d'amélioration pédagogique, des services à l'étudiant (tutorat, accueil étudiants handicapés, locaux associatifs). Les travaux se sont achevés en décembre 2010 et la livraison du bâtiment est prévue pour ce mois de janvier 2011.

Au Mans, un espace « Vie étudiante » prochainement livré

L'espace « Vie étudiante » doit permettre de répondre à une demande d'associations et de groupements étudiants qui sont hébergés actuellement dans des bâtiments préfabriqués et ne disposent pas de locaux adaptés à leurs activités pratiques et culturelles. Cette opération de 3,800 M€ est financée dans le cadre de l'actuel CPER. Les travaux de finition et les équipements scéniques sont en cours et la livraison du bâtiment est prévue en fin mars 2011.

5 - Les classes préparatoires

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, a annoncé le 24 janvier 2011 l'ouverture, pour la rentrée 2011, de 42 nouvelles classes préparatoires aux grandes Écoles – CPGE - (30 dans le public, 12 dans le privé) et 2 classes préparatoires aux études supérieures. Les partenariats engagés entre les classes préparatoires et les universités, mais aussi le développement de la voie technologique correspondent bien à une volonté de décloisonner les formations et donner plus de fluidité aux parcours des étudiants.

Concernant l'Académie de Nantes, **4 ouvertures de CPGE** sont programmées à la rentrée 2011 :

Année	Spécialité	Etablissement scolaire	Ville
2ème	TSI (Technologie et sciences industrielles)	Lycée Saint-Stanislas	Nantes
1ère	TSI	Lycée Saint-Louis	La Roche-sur-Yon
1ère	TSI	Lycée Gabriel-Touchard	Le Mans
	CPES (Classe préparatoire aux études supérieures scientifiques)	Lycée Raoul-Vadepied	Évron



Au niveau national...

Les moyens dévolus aux universités en 2011 : une augmentation moyenne de 3%

La priorité affichée par le gouvernement pour l'enseignement supérieur afin d'accompagner les réformes en cours s'est traduite ces trois dernières années par un effort budgétaire sans précédent.

En dévoilant les moyens des universités pour 2011, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé pour cette année la poursuite de la dynamique amorcée en 2007. Sur la période 2007-2010, les universités ont vu leurs moyens de fonctionnement augmenter de 22% en moyenne, pour une augmentation totale de 395 M€.

Ainsi seront alloués au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche près de 4,7 milliards € de moyens supplémentaires en 2011 dont :

- près de 3,6 milliards € pour les investissements d'avenir
- 706 millions € pour l'enseignement supérieur
- 412 millions € pour la recherche.

De plus, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche restera préservé et ne fera l'objet, à titre exceptionnel, d'aucune suppression d'emplois.

Plus de 78 millions € pour le fonctionnement des universités

L'État va consacrer 78,4 M€ «pour le seul fonctionnement» des universités, contre 131 M€ en 2010, dont :

- 58,4 M€ déjà répartis entre les universités
- 20 M€ à répartir en cours d'année en accompagnement pour les universités de la vague A qui signeront leur contrat quinquennal courant 2011 (ce qui ne touchera pas l'Académie de Nantes, qui appartient à la vague B).

→ soit une hausse globale de 3% des moyens de fonctionnement, avec une progression minimum de 1,5% pour chaque établissement.

Cette légère hausse marque une rupture par rapport aux très fortes progressions des années antérieures (+22% depuis 2007).

Pour les 39 **écoles d'ingénieurs** sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'augmentation moyenne sera de 3,5 % (soit 6,7 M€) . Depuis 2007, les moyens alloués à ces écoles ont progressé de 17 %.

L'État affiche le soutien aux projets de formation et de recherche, ainsi qu'aux établissements qui effectuent leur passage à l'autonomie en 2011, comme c'est le cas de l'Université du Maine et de l'École Centrale de Nantes. Le plan «Réussir en licence» entrera dans sa deuxième phase.

**Retrouvez le dossier de presse en ligne sur
www.ac-nantes.fr - rubrique «espace presse»**